

➤ Définition et rappel de l'exigence réglementaire CEE

La note de dimensionnement justifie que **les radiateurs** installés sont des **émetteurs basse température**, dimensionnés avec un ΔT nominal (DT_{nom}) ≤ 40 K selon la norme EN 442, en cohérence avec un système solaire combiné. La puissance thermique délivrée doit être suffisante pour couvrir les besoins de chauffage du logement (ou des zones concernées).

➤ Les 4 blocs d'informations principaux à indiquer sur la note de dimensionnement :

1

LOCAL CHAUFFÉ

Renseignez la ou les pièces concernées, en indiquant la surface chauffée (m^2) ou la zone chauffée.

➔ **Seules les surfaces réellement chauffées par les radiateurs raccordés au système solaire combiné sont à considérer.**

2

RÉGIME DE TEMPÉRATURE

La note doit indiquer :

- la température de départ ;
- la température de retour ;
- la température intérieure retenue ;
- et le **DT_{nom} retenu selon EN 442.**

➔ La note doit préciser explicitement que les radiateurs sont **dimensionnés avec un $DT_{nom} \leq 40$ K.**

3

BESOINS DE CHAUFFAGE

- Besoins de chauffage par pièce/zone (ou total si indisponible)
- Unité : W ou kW
- Cohérence avec la puissance des radiateurs installés

➔ **Il doit permettre de comprendre la puissance nécessaire.**

4

PUISSANCE DES RADIATEURS

Indiquez la marque, la référence, la puissance au régime retenu, le nombre de radiateurs installés, et la puissance totale par pièce ou par zone.

➔ Vous devez **toujours fournir un justificatif technique**, que vous pouvez extraire du catalogue ou de votre logiciel.

La suite sur la page 2 ➔

➤ Format de la note de dimensionnement

Elle est rédigée par l'installateur et peut être faite **par calcul manuel, ou issue d'un logiciel**. Dans le cas d'un logiciel, il conviendra de compléter le compte rendu si jamais les 4 blocs d'informations de la page précédente n'y figurent pas.

Ce document est à remettre au client et à Effy.

La note de dimensionnement sera demandée au client lors du contrôle.

➤ Point de vigilance

La mention "radiateurs basse température conformes" est insuffisante.

→ La **note doit démontrer le régime, le DT_{nom} selon la norme EN 442, le besoin à couvrir et la puissance réelle.**

Annexes recommandées à la note

- Documentation fabricant
- Référence exacte
- Justificatif de puissance